



## *Municipalité de Fassett*

19, rue Gendron, Fassett (Québec) J0V 1H0  
Tél. : (819) 423-6943 / Fax : (819) 423-5388 / Courriel : [dg@village-fassett.com](mailto:dg@village-fassett.com)

---

### **AVIS PUBLIC**

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure.

Les membres du Conseil de la municipalité de Fassett étudieront lors de la séance du conseil qui se tiendra le 9 décembre 2020, à Fassett, Québec la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée à l'effet de permettre la subdivision de deux lots riverains dont le frontage respectif de chacun desdits lots est de 22,86 mètres, alors que selon le règlement de lotissement no. 2008-10, à l'article 4.4.1., la largeur minimale est de 30 mètres, donc une dérogation de 7,14 mètres.

Emplacement du lot : 310, rue Principale- lot 5 361 145

Lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 9 décembre 2020, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande par écrit au plus tard le 9 décembre 2020 à 12h00. Vos commentaires sur cette demande doivent être transmis par courriel à [batiment@village-fassett.com](mailto:batiment@village-fassett.com) Cette dernière procédure est établie exceptionnellement pour tenir compte des consignes du gouvernement du Québec concernant la situation sanitaire actuelle de la COVID-19.

Donné à Fassett, ce 23 novembre 2020

Par Chantal Laroche  
Directrice- Générale/Secrétaire- trésorière